



## Appel à candidatures pour trois contrats doctoraux.

L'École Universitaire de Recherche ArchaeologicalChallenges (EUR ArChal) lance un appel à projet pour 3 contrats doctoraux (durée de 3 ans) pour la rentrée universitaire 2021.

Les lauréats seront inscrits à l'ED 112 d'archéologie (<https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/>) de l'Université Paris1 Panthéon Sorbonne. Des cotutelles avec les Universités partenaires (cf. ci-dessous) sont fortement encouragées. Après l'inscription à l'ED 112 la cotutelle sera mise en place pendant la première année du doctorat.

### L'EUR ArChal en quelques mots

L'EUR ArChal est **portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et soutenue par sept institutions partenaires**. Elle vise à développer des projets d'enseignement et de recherche originaux autour des méthodes de pointe en archéologie et sur des thématiques liées aux défis globaux actuels. À travers l'analyse diachronique des stratégies adoptées dans le passé face à ces défis, l'EUR ArChal offrira une base de connaissances totalement inédite sur le sujet. Elle a ainsi l'ambition de contribuer, à la lumière du passé, à la mise en place de stratégies durables face aux défis de l'avenir.

Le projet d'enseignement et de recherche est articulé autour des quatre défis majeurs :

- 1) Environnement et changement climatique
- 2) Pouvoir et inégalités
- 3) Conflits, mobilités et migrations
- 4) Techniques et innovation

Pour plus d'informations sur l'EUR ArChal et ses défis voir le site internet <http://www.eur-archal.fr/>

### Qui peut candidater ?

- Les titulaires d'un Master en archéologie de l'Université de Paris1 ou d'une des Universités partenaires : *Freie Universität Berlin* (Allemagne), *Universidad Complutense Madrid* (Espagne), *Alma Mater Studiorum - Università di Bologna* (Italie), Institut National des Langues et Civilisations Orientales - INALCO (France). Peuvent également postuler les titulaires d'un master dans les domaines du patrimoine culturel, de la restauration-conservation ou de l'histoire de l'art.
- Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé.



EUR ArChal, Institut d'Art et d'Archéologie, 3, Rue Michelet, 75006, Paris.

Tel : 01 53 73 79 96 ; site internet : <http://www.eur-archal.fr/> ; e-mail : [gestion.eur.archal@univ-paris1.fr](mailto:gestion.eur.archal@univ-paris1.fr)



### Constituer son dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend :

1. Un **curriculum vitae** (deux pages maximum),
2. Une **lettre de motivation**. Les candidat(e)s sont invité(e)s à mettre l'accent sur la contribution de leur projet scientifique au développement de l'EUR.
3. Un **projet de thèse** de 15000 signes maximum (espaces compris), en français ou en anglais. Ce projet de thèse doit s'inscrire impérativement dans un de quatre défis définis par l'EUR.
4. Un **résumé du mémoire de master 2** de 10000 signes maximum.
5. Une **lettre d'appui du (de la) directeur(trice) de thèse** pressenti(e) accrédité(e) à l'ED112 (<https://ed-archeologie.pantheonsorbonne.fr/enseignants-accredites-led-112>) et dans le cas d'une cotutelle également une lettre du (de la) directeur(trice) de l'établissement partenaire.
6. Le **relevé de notes de Master 2** et si disponible le Procès-Verbal (PV) de soutenance du mémoire.
7. Le **formulaire de candidature** dûment rempli et signé

### L'évaluation des candidatures

1. **Dépôt de dossiers de candidature** (envoi d'un seul fichier pdf (via un service de transfert de fichier) auprès de) auprès de [gestion.eur.archal@univ-paris1.fr](mailto:gestion.eur.archal@univ-paris1.fr) pour **le lundi 4 octobre 2021**, minuit. Un accusé sera envoyé dès la clôture de l'appel en indiquant la recevabilité du dossier.
2. **Présélection** par un comité d'évaluation des candidatures retenues pour les auditions. Le comité d'évaluation est constitué d'enseignants chercheurs des universités partenaires et du directeur de l'ED 112. Les résultats seront communiqués aux candidat(e)s fin octobre. Les candidat(e)s retenu(e)s pour les auditions recevront une convocation.
3. **Auditions** devant le comité d'évaluation **début novembre**, suivies d'une délibération qui établit la liste des lauréats ; cette liste sera enfin examinée par le conseil de l'ED 112.

